

ZAC Marché/Beaux-Arts - Désaffectation et déclassement du domaine public de la Halle couverte sise 7, rue Jean Petit

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du projet urbain Marché/Beaux-Arts, la construction d'un équipement destiné à recevoir le futur marché couvert et son programme complémentaire nécessite de libérer la Halle couverte et le terrain qui la supporte sis 7, rue Jean Petit, cadastré section AE 7.

Cette halle couverte, propriété de la Ville, est affectée au service public des halles et marchés et constitue une dépendance du domaine public.

En vue du démontage de ce pavillon en fonte, le transfert des commerces dans une structure provisoire, Place du Marché, est prévu pour le 4 décembre 1998. A compter de cette date, l'affectation à usage de halles et marchés publics disparaîtra.

En outre, le déclassement du terrain est rendu nécessaire pour permettre l'implantation du futur équipement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte de la désaffectation de la halle couverte,

- prononcer le déclassement du domaine public de la halle couverte et du terrain qui la supporte.

«M. DUVERGET : Au sujet de cette opération, la commission d'appel d'offres a dû enregistrer ce qu'on appelle un système infructueux, il y a une quinzaine de jours, concernant la ZAC, c'est-à-dire que les propositions des entreprises dépassaient considérablement, sur le plan financier, l'enveloppe prévue. C'est inquiétant puisque cela risque de retarder les procédures du marché, sachant qu'il y a les crédits européens qui eux, ne seront pas retardés, c'est impératif. C'est un dossier que j'ai toujours soutenu et je m'inquiète de l'évolution dans le temps par rapport à ce dépassement.

M. LE MAIRE : Est-ce que l'Adjoint à l'Urbanisme est lui aussi inquiet ? Il est optimiste par nature.

M. ANTONY : Bel euphémisme, Monsieur le Maire. Si j'ai bien compris Monsieur DUVERGET, c'est un cavalier car là on parle de désaffecter l'ex-pavillon Baltard. La commission d'appel d'offres sur le pavillon Baltard n'est pas infructueuse puisque l'entreprise VERDET qui a été retenue pour cette opération va procéder à partir de demain au démontage. Sur ce point-là on est d'accord.

M. LE MAIRE : On est tous d'accord là-dessus. Sur la question qui a été posée, qui n'était pas dans le rapport 34 ?

M. ANTONY : Je voulais seulement préciser que M. DUVERGET faisait un petit cavalier sur un point qui n'est pas à l'ordre du jour, c'est tout. C'est vrai qu'actuellement les entreprises ne manquent pas de marchés et mettent la barre un peu plus haute pour réaliser les projets qu'on met en consultation. On a demandé lors de la dernière commission d'appel d'offres dont je ne fais pas partie, par souci de transparence, à la maîtrise d'oeuvre de revoir sa copie et de trouver des pistes d'économie. Les propositions seront réexaminées à la prochaine commission d'appel d'offres, ce qui peut retarder de deux ou trois mois maximum, un mois minimum.

M. LE MAIRE : Ce sont les services qui sont les plus optimistes, cette fois.

M. ANTONY : Je suis plus pessimiste qu'eux.

M. VUILLEMIN : C'est vrai que l'offre sur l'opération dépassait de 20 % les prévisions. Il faut dire que ce n'est pas parce qu'il y a des délais et qu'il s'agit de crédits européens qu'il faut accepter n'importe quoi. C'est de l'argent public, il y a des règles à respecter, il y avait un dépassement qu'on a considéré comme trop important.

M. LE MAIRE : Pour en revenir au pavillon Baltard, on désaffecte puis on déclasse, donc vous pouvez démolir cette fois...

M. ANTONY : Non ! Démontez soigneusement Monsieur le Maire, attention à l'usage des mots !

M. LE MAIRE : Je demande à voir les résultats de l'opération. J'espère ne pas être trop déçu à ce moment-là.

M. ANTONY : C'est d'ailleurs dans le bilan financier de la ZAC Marché/ Beaux-Arts où 567 000 F sont prévus pour un soigneux démontage du pavillon Baltard. L'entreprise VERDET va entreposer le produit de son démontage, mais en même temps elle va faire une expertise pour en étudier les possibilités de remontage en un autre lieu. La Municipalité a examiné 6 scénarios d'implantation proposés par le service de l'Urbanisme, elle en a retenu 2 et on est en train d'étudier les coûts. Je dois dire que la première approche financière menée par le Cabinet KOENIG, puisque c'est lui qui a été retenu, est au minimum de 1 400 000 F. Donc, démontage + remontage représentent au minimum 2 000 000 F. Soyons prudents là aussi avec les fonds municipaux. Encore une chose Monsieur le Maire, on a reçu une demande de la commune d'Amagney qui souhaite qu'on lui cède le pavillon Baltard.

M. LE MAIRE : Ce serait peut-être la meilleure formule, on en reparlera».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, statue favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1998.